

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 468

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 46, substituer aux mots :

« automatisés »,

les mots :

« de traitement automatisé ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 47, substituer au mot :

« mécanisme »,

le mot :

« dispositif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.